

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 4424 - 2010 B 00080 - 520 173 659 - A.M.I.S.

N° de Dossier : VA08038

En Euro

SMA

SODECAL VALENCE D AGEN 22 rue de la Gare 82400 VALENCE



SARL A.M.I.S

88 Cote de Monseq

Lieu dit Vignoble

82400 GASQUES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	52017365900019			

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE LE MINISTRE DES AFFAIRES FISCALES		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2026  N° 11084*28 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/25		et clos le		31/12/25	
Régime simplifié d'imposition						X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL A.M.I.S 88 Cote de Monseq Lieu dit Vignoble 82400 GASQUES				Mél : amazard@gmail.com			
SIRET 5 2 0 1 7 3 6 5 9 0 0 0 1 9							
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		25	
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		☐	
Autres dispositifs		☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		☐		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>		☐	
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>		☐	
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		☐	
				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>		☐	
				France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)							
Base d'imposition :				Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)							
Base d'imposition :				Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						ISACOMPTA CONNECT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
SODECAL VALENCE D AGEN 22 rue de la Gare 82400 VALENCE							
Tél : 0563390946				Tél :			
Examen de conformité fiscale (ECF)				Identité du déclarant :			
prestataire :				Date : 20/05/26 Lieu : VILLENVEUVE			
				Qualité et nom du signataire : GERANT MAZARD			
				Signature :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)				
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1			2		3	4	5	6	7	8
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
							0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise		SARL A.M.I.S										Néant ☐ *						
Adresse de l'entreprise		88 Cote de Monseq Lieu dit Vignoble 82400 GASQUES																
SIRET		5 2 0 1 7 3 6 5 9 0 0 0 1 9																
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12						
												Exercice N clos le						
												3 1 1 2 2 0 2 5						
ACTIF																		
												Brut		Amortissements-Provisions		Net		
												1		2		3		
AC TIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012													
		Autres *	014		016													
		Immobiliations corporelles *	028	758	030	757												
		Immobiliations financières * (1)	040		042													
		Total I (5)	044	758	048	757												
AC TIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052													
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066														
	Créances {	Client et comptes rattachés *	068	138 752	070	78 260					60 492							
		Autres * (3)	072	5 430	074						5 430							
	Charges constatées d'avance *	092	5	094						5								
	Valeurs mobilières de placement	080		082														
	Disponibilités	084	1 769	086						1 769								
	Total II	096	145 956	098	78 260					67 696								
	Total général (I + II)	110	146 714	112	79 018					67 696								
PASSIF												Exercice N NET						
												1						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120									1 000							
	Ecart de réévaluation	124																
	Réserve légale	126																
	Réserves réglementées *	130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132																
	Report à nouveau	134								8 261								
	Résultat de l'exercice	136								-25								
	Subventions d'investissement	137																
	Provisions réglementées	140																
	Total I	142								9 236								
Provisions pour risques et charges	Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166								31 114								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 22 834)	172								22 861								
	Comptes courants d'associés	173								4 485								
	Autres dettes	175																
	Produits constatés d'avance	174																
	Total III	176								58 460								
Total général (I + II + III)												180						67 696
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.M.I.S

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214					
			services *			217		218					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
	Production immobilisée*							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226					
	Autres produits							230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	24 555				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stocks (marchandises)*							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	4 882				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *						243					
	Rémunérations du personnel*							250	-1				
	Cotisations sociales	(	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		1 398	)	252	1 398				
	Dotations aux amortissements*	(	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			)	254					
	Dotations aux dépréciations							256	18 300				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262					
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260										
Total des charges d'exploitation (II)								264	24 580				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-25				
Produits financiers (III) 280													
Charges financières (V)								294					
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI) {													
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								347					
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	-25				
B- RÉSULTAT FISCAL													
Reporter le bénéfice comptable col.1. le déficit comptable col.2								312	25				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342					
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989									
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344									
ZFANG (44 quaterdecies)	345												
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
Deductions	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641						
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	25
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	25

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise : SARL A.M.I.S						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470	758	472		474		476	758	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	758	492		494		496	758		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560	758	562		564		566	758	
TOTAL			570	758	572		574		576	758	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé			1	2	3	4	5				
			6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.I.S

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650	59 960	652	18 300	654		656	78 260
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	59 960	682	18 300	684		686	78 260

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	74
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	74
Déficits de l'exercice			860	25
Total des déficits restant à reporter			870	99

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	4 779
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	856
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692	
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	1 373

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

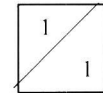
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.I.S										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025				et clos le : 31/12/2025				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		1	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial								113			
Variation positive des stocks								111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		016					
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

5 2 0 1 7 3 6 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.M.I.S

ADRESSE (voie)

88 Cote de Monseq Lieu dit Vignoble

CODE POSTAL

82400

VILLE

GASQUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MAZARD Prénom(s) ARNAUD GEORGES
Nom d'usage % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 100.00
Naissance : Date 14/11/1968 N° Département 69 Commune LYON-07 Pays France
Adresse : N° Voie Lieu dit Vignoble
Code postal 82400 Commune GASQUES Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN

5 2 0 1 7 3 6 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M.I.S

ADRESSE (voie) 88 Cote de Monseq Lieu dit Vignoble

CODE POSTAL 82400

VILLE GASQUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SARL AMIS

Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €

Siège Social : 88 Côte de Monseq 82400 GASQUES

RCS : MONTAUBAN 52017365900019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 juin 2025

L'an deux mille vingt six

Le 9 juin

A 12 heures,

Le soussigné Arnaud MAZARD, associé unique de la SARL AMIS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Arnaud MAZARD, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Monsieur Arnaud MAZARD a pris les décisions suivantes :

PREMIERE Décision :

L'associé unique, sur les bases du rapport de gestion, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME Décision :

L'associé unique, constate que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 25 €.

TROISIEME Décision :

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé, et signé le présent procès-verbal.

SARL AMIS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €

Siège Social : 88 côte de Monseq 82400 GASQUES.

RCS : MONTAUBAN 1000€

RAPPORT DE GESTION

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

DU 09 juin 2025

Le soussigné Arnaud MAZARD, associé unique de la SARL AMIS, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

La société a réalisé un chiffre d'affaires HT de 24 555 €

Il n'y a pas de salarié ainsi les coûts salariaux sont à 0.

Le résultat net, après l'impôt sur les sociétés de 0 €, les produits exceptionnels de 0 € et les charges exceptionnelles de 0 € est de -25 €.

En conséquence, l'affectation proposée est la suivante :

- le résultat net soit -25 € est affecté au compte report à nouveau.

Après affectation du résultat de l'exercice, la situation nette se présentera de la manière suivante :

▪ CAPITAL SOCIAL	1 000 €
▪ REPORT A NOUVEAU	8 261 €
▪ RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 €
▪ RESERVE LEGALE	0 €
▪ AUTRES RESERVES	<u>0 €</u>
SITUATION NETTE	9236 €

ACTIVITE :

L'activité régresse.

Le résultat fiscal après imputation des déficits antérieurs est donc de -25€ à fin 2025.

L'ASSOCIE UNIQUE



N